

16 - Exercice 2014 - Décision modificative n° 1

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Si la première décision modificative de l'exercice a pour objet essentiel de reprendre les résultats de l'exercice précédent (sauf s'ils ont déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif comme c'est le cas pour le budget principal et le budget archéologie préventive), elle permet également d'ajuster certaines prévisions budgétaires, voire de prendre en compte des dépenses ou recettes nouvelles.

I - Le budget principal

Les mouvements d'ordre, uniquement en investissement, s'équilibrent à 2 561 440 €. Ils permettent de comptabiliser notamment le retour dans le patrimoine communal pour une valeur de 2 465 000 € du Centre Commercial et du RIE situés à Cassin comme prévu lors des délibérations du Conseil Municipal des 4 juillet 2013 et 20 février 2014.

Hors mouvements d'ordre, les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 1 231 303 € et 1 676 848 €.

1 - Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes réelles s'élèvent à 1 231 303 €.

A) Les propositions en dépenses réelles

- + 446 102 € au chapitre 011 «charges à caractère général» dont notamment :
 - . + 166 110 € sur le compte 60632 «fournitures de petit équipement» principalement afin d'augmenter la part des travaux d'investissement réalisés en régie au titre des tranches annuelles (les crédits d'investissement sont diminués d'un montant équivalent),
 - . + 81 611 € sur de nombreuses lignes de crédits pour réaffectation de divers produits et de subventions de fonctionnement notifiées (principalement dans le domaine culturel),
 - . + 90 552 € concernant des réinscriptions de crédits suite à la régularisation en dépenses des rattachements de l'exercice 2013. Ces différentes dépenses sont donc financées par des inscriptions en recettes d'égal montant,
 - . + 35 000 € afin de mettre en place un plan global d'actions de prévention de l'alcoolisation massive des jeunes sur l'espace public avec notamment l'organisation de soirées alternatives à la seule fête alcoolisée. Avec 15 000 € sous forme de subventions (chapitre 65), ce dispositif est donc alimenté de 50 000 € lors de la décision modificative n° 1
 - . + 43 000 € sur le compte 6135 afin de poursuivre l'installation et la gestion de toilettes publiques sur différents sites de la Ville,
 - . + 38 100 € (compte 6283) au titre des frais de nettoyage des locaux,
 - . - 80 000 € (compte 6042 - achat de prestations diverses) suite à la modification du mode d'intervention financière de la CAGB à l'opération du Tour de France 2014 (Conseil Municipal du 22 mai 2014),
 - . + 71 729 € pour redéploiements de crédits sur d'autres chapitres budgétaires et ajustements de moindre volume de la prévision budgétaire de plusieurs lignes dont le détail figure dans le document budgétaire joint au présent rapport
- + 52 080 € au chapitre 012 «charges de personnel» correspondant à une réaffectation d'une subvention et d'un produit de vente de CEE dans le cadre du programme de lutte contre la précarité énergétique,

➤ + 27 024 € au chapitre 65 «charges de gestion courante» concernant principalement diverses subventions et ajustements pour la plupart déjà décidés par le Conseil Municipal, des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires et comme cité précédemment 15 000 € afin d'abonder le dispositif d'actions de prévention de l'alcoolisation massive des jeunes,

➤ + 706 097 € au chapitre 67 «charges exceptionnelles» dont essentiellement :

. 600 000 € pour la réinscription de la provision liée au contentieux opposant la Ville à l'Etat à propos de la délivrance des cartes d'identité et des passeports (compte 678). Cette dépense est compensée par une recette de même montant,

. 105 923 € pour la régularisation des rattachements des recettes de fonctionnement de l'exercice 2013 (article 6718).

B) Les propositions en recettes réelles

➤ + 213 157 € au chapitre 74 «Dotations et participations» :

. + 129 709 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2014 consécutifs à une évolution plus favorable que celle prévue au budget primitif, de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale,

. + 83 448 € pour de nombreuses subventions de fonctionnement dont une partie est proposée en réaffectation en dépenses,

➤ + 1 018 146 € au chapitre 77 «Produits exceptionnels» dont essentiellement 874 764 € au titre de la régularisation des rattachements de dépenses effectués au titre de l'exercice 2013 et 109 200 € pour la vente de CEE au titre de l'année 2013.

2 - Section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles s'élèvent à 1 676 848 € et sont présentées ci-après.

A - Les propositions en dépenses :

• **+ 45 000 € au chapitre 20 «Immobilisations incorporelles»** dans le but notamment de redéployer des crédits entre chapitres budgétaires pour la réalisation d'une étude acoustique des salles musicales de la Ville (30 000 €), projet adopté au Conseil Municipal du 22/05/2014, projet qui bénéficie d'une participation du Syndicat Mixte de Micropolis, faisant l'objet d'une réaffectation.

• **+ 31 700 € au chapitre 204 «Subventions d'équipement»** afin d'ajuster notamment les crédits entre chapitres budgétaires au titre des travaux de mise en accessibilité de la gare de la Mouillère, réalisés sous maîtrise d'ouvrage SNCF (13 700 €), conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22/05/2014.

• **+ 558 349 € au chapitre 21 «Immobilisations corporelles»**. Il convient de procéder à des inscriptions de crédits au titre des acquisitions de matériel d'entretien de la voirie (102 250 €), pour les études et travaux de sécurisation du domaine communal, pour près de 332 K€. Par ailleurs, un redéploiement de crédit est réalisé entre chapitres budgétaires dans le cadre de l'opération du 6 rue de la Madeleine pour des travaux de serrurerie (61 200 €).

• **- 190 701 € au chapitre 23 «Immobilisations en cours»** pour prendre en compte la fin des travaux sur les voiries périphériques de la gare Viotte (- 90 000 €) et le redéploiement de crédits lié au 6 rue de la Madeleine (- 61 200 €).

- **+ 1 232 500 € au chapitre 27 «Autres immobilisations financières»** permettant de comptabiliser le paiement différé du solde de la vente du centre commercial Cassin (rappel du montant de la vente, comptabilisée dans la présente décision modificative en opérations d'ordre d'intégration et de sortie du patrimoine de la Ville : 2 465 000 €).

B - Les propositions en recettes :

- **+ 443 977 € au chapitre 13 «Subventions d'investissement»** pour ajuster notamment la prévision budgétaire du produit des amendes de police suite à notification reçue le 22/04/2014 (303 700 €), cette augmentation étant essentiellement due à la progression de la valeur du point (+ 16,18 % par rapport à 2012). Il convient également de constater l'encaissement de subventions en provenance du SYDED pour des travaux d'éclairage public (46 821 €) et de la participation du Syndicat Mixte de Micropolis pour la réalisation de l'étude acoustique décrite ci-dessus.
- **+ 371 € au chapitre 23 «Immobilisations en cours».**
- **+ 1 232 500 € au chapitre 27 «Autres immobilisations financières»** afin de permettre le solde de la créance constatée envers Aktya au titre de la vente du centre commercial Cassin.

II - Les budgets annexes

2 026 939,52 € sont inscrits en mouvements d'ordre, équilibrés en dépenses et en recettes et qui correspondent à :

- 1 511 989 € au titre d'écritures relatives au transfert de droit à déduction de la TVA sur les crédits d'investissement 2013 reportés du budget Chauffage Urbain
- 430 826,52 € nécessaires aux virements à la section d'investissement et essentiellement sur les budgets des zones d'activités
- 62 048 € pour des écritures de mises à la réforme de biens pour les budgets Eau et Assainissement
- 22 076 € au titre de la reprise de subventions transférables pour le budget Forêts,

Hors budget Archéologie Préventive, tous les autres budgets annexes sont concernés lors de cette décision modificative par la reprise des résultats de l'exercice 2013 et par la prise en compte des restes à réaliser provenant de l'exercice précédent.

Hors restes à réaliser et reprise de résultats, les ajustements de dépenses et recettes réelles se chiffrent respectivement à - 2 401 625,23 € et à - 1 469 166,67 €.

1 - Les dépenses réelles :

Elles concernent notamment :

- en fonctionnement : 133 969,33 € pour différents ajustements de prévisions budgétaires notamment au titre du budget de l'assainissement pour les postes charges à caractère général (+ 50 000 €) et charges exceptionnelles (+ 42 921 €)
- en investissement : - 2 535 594,56 € du fait de :
 - . l'inscription de crédits sur le budget Forêts pour 161 905,44 € au titre de l'affectation du résultat 2013,
 - . la réduction de crédits pour les budgets Eau et Assainissement à hauteur de - 2 697 500 € suite à des ajustements de programmation de différents travaux.

2 - Les recettes réelles :

La répartition par section s'établit comme suit : + 89 114 € pour le fonctionnement et - 1 558 280,67 € au titre de l'investissement.

Parmi ces différents ajustements de crédits, il convient de citer :

- en fonctionnement : 64 516 € pour des régularisations de rattachements et recettes exceptionnelles (budget Eau, Assainissement et Forêts) et 40 000 € afin d'ajuster la prévision budgétaire au titre des facturations de travaux dans le cadre du budget Assainissement. L'inscription d'une recette d'ordre de fonctionnement sur le budget Forêts permet de réduire la subvention d'équilibre du budget principal de - 22 076 €,
- en investissement, l'affectation des résultats (compte 1068) des budgets Eau et Assainissement pour un montant respectivement de 541 756,58 € et de 584 240,75 €. Parmi les autres variations de recettes, la nouvelle programmation des dépenses d'équipement des budgets Eau et Assainissement permet de réduire le recours à l'emprunt de - 2 694 778 €.

Propositions

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire joint et de reprendre aux budgets annexes concernés les résultats de l'exercice précédent affectés conformément aux délibérations spécifiques adoptées au cours de cette même séance.

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Chauffage Urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités	
C1ap									
011	Charges à caractère général	446 102.00		50 000.00			3 983.00	26 731.33	
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 080.00							
014	Atténuations de produits			2 000.00					
65	Autres charges de gestion courante	27 024.00							
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus								
	Total dépenses de gestion des services	525 206.00		52 000.00			3 983.00	26 731.33	
66	Charges financières								
67	Charges exceptionnelles	706 097.00	8 334.00	42 921.00					
68	Dotations aux provisions								
022	Dépenses imprévues								
M22	SSADPA								
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 231 303.00	8 334.00	94 921.00			3 983.00	26 731.33	
023	Virement à la section d'investissement		-16 293.00	-48 477.00				495 596.52	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		16 084.00	45 964.00					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.								
M22	SSADPA								
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement		-209.00	-2 513.00				495 596.52	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 231 303.00	8 125.00	92 408.00			3 983.00	522 327.85	
D 002	Résultat reporté								
	Restes à réaliser N-1								
	TOTAL DES DEPENSES	1 231 303.00	8 125.00	92 408.00			3 983.00	811 711.29	
013	Atténuations de charges								
70	Produits des services, du domaine et ventes			40 000.00					
73	Impôts et taxes								
74	Dotations et participations	213 157.00					-22 076.00	6 674.00	
75	Autres produits de gestion courante								
	Total recettes de gestion des services	213 157.00		40 000.00			-22 076.00	6 674.00	
76	Produits financiers								
77	Produits exceptionnels	1 018 146.00	8 125.00	52 408.00			3 983.00		
78	Reprises sur provisions								
M22	SSADPA								
	Total recettes réelles de fonctionnement	1 231 303.00	8 125.00	92 408.00			-18 093.00	6 674.00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections						22 076.00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.								
M22	SSADPA								
	Total recettes d'ordre de fonctionnement						22 076.00		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 231 303.00	8 125.00	92 408.00			-3 983.00	6 674.00	
R 002	Résultat reporté		1 861 897.33	1 220 006.19	1 759 038.69	97 878.84		30 051.75	
	Restes à réaliser N-1								
	TOTAL DES RECETTES	1 231 303.00	1 870 022.33	1 312 414.19	1 759 038.69	97 878.84	3 983.00	811 711.29	
	RESULTAT SECTION		1 861 897.33	1 220 006.19	1 759 038.69	97 878.84			

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT									
Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Chauffage Urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités	
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00	20 000,00	66 000,00					
204	Subventions d'équipement	31 700,00							
21	Immobilisations corporelles	568 249,00	-30 000,00	380 000,00			161 905,44		
22	Immobilisations reçues en affectation								
23	Immobilisations en cours	-190 701,00	-1 395 000,00	-1 738 500,00					
	Total dépenses d'équipement	444 348,00	-1 405 000,00	-1 292 500,00			161 905,44		
10	Dotations, fonds divers et réserves								
13	Subventions d'investissement								
16	Emprunts et dettes assimilées								
18	Compte de liaison - affectation à...								
26	Particip. créances rattachées à des particip.								
27	Autres immobilisations financières	1 232 500,00							
020	Dépenses imprévues								
	Total dépenses financières	1 232 500,00							
	Total dépenses réelles d'investissement	1 676 846,00	-1 405 000,00	-1 292 500,00			161 905,44		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	1 676 846,00					22 076,00		
041	Opérations patrimoniales	2 561 440,00			1 511 989,00				
M22	SSADPA								
	Total dépenses d'ordre d'investissement	2 561 440,00			1 511 989,00		22 076,00		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 238 288,00	-1 405 000,00	-1 292 500,00	1 511 989,00		183 981,44		495 596,52
D 001	Résultat reporté								66 193,00
	Restes à réaliser N-1		1 217 375,46	2 591 404,89	9 228 219,10		31 119,85		
	TOTAL DES DEPENSES	4 238 288,00	-187 624,54	1 298 904,69	13 553 129,60		215 101,29		561 795,52
13	Subventions d'investissement	443 977,00							
16	Emprunts et dettes assimilées								
024	Produits cessions immobilisations		-1 404 791,00	-1 289 987,00					
20	Immobilisations incorporelles								
204	Subventions d'équipement								
21	Immobilisations corporelles								
22	Immobilisations reçues en affectation	371,00							
23	Immobilisations en cours								
	Total recettes d'équipement	444 348,00	-1 404 791,00	-1 289 987,00					
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)					10 500,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		54 175,56	584 240,75					
18	Compte de liaison - affectation à...								
26	Particip. créances rattachées à des particip.								
27	Autres immobilisations financières	1 232 500,00							
	Total recettes financières	1 232 500,00	54 175,56	584 240,75		10 500,00			
	Total recettes réelles d'investissement	1 676 846,00	54 175,56	584 240,75		10 500,00			495 596,52
021	Virement de la section de fonctionnement		-16 293,00	-49 977,00					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 561 440,00	16 084,00	45 964,00					
041	Opérations patrimoniales				1 511 989,00				
M22	SSADPA								
	Total recettes d'ordre d'investissement	2 561 440,00	-209,00	-2 513,00	1 511 989,00				495 596,52
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 238 288,00	-209,00	-708 259,25	1 511 989,00	10 500,00			495 596,52
R 001	Résultat reporté		268 036,88	1 344 322,14					
	Restes à réaliser N-1		407 532,00	662 842,00	12 709 570,78	17 1 542,49	215 101,29		66 193,00
	TOTAL DES RECETTES	4 238 288,00	-181 624,54	1 298 904,69	14 220 658,76	182 042,48	215 101,29		561 795,52
	RESULTAT SECTION				687 430,28	182 042,49			

«**M. LE MAIRE** : Vous avez dit Monsieur GONON que vous ne voteriez pas la DM si j'ai bien compris. Y a-t-il des oppositions à ce rapport, levez la main ? 12. Des abstentions ? 2. Il est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), décide d'adopter cette décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 par chapitre et de manière globale :

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre de membres présents : 51
- Nombre de procurations de vote : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 54

Votes :

Pour : 40

Contre : 12

Abstentions : 2

Date de la convocation : 12 juin 2014.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.